

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		AUTO-ÉCOLE													
Nature de l'activité (1)		170 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV								Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ❶										AA	124 916	100,13 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ❷										AB	31	0,02 %	
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ❸										AC	131	0,11 %	
	4	Montant net des recettes										AD	124 754	100,00 %	
	5	Produits financiers ❹										AE	14	0,01 %	
	6	Gains divers ❺										AF	1 935	1,55 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	126 703	101,56 %	
D É P E N S E S	8	Achats ❻										BA	1 482	1,19 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ❼										BB	26 205	21,01 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	16 046	12,86 %
	11	Impôts et taxes ❽	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12		Contribution économique territoriale										JY	595	0,48 %
	13		Autres impôts										BS	1 488	1,19 %
	14	❽	Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 932	1,55 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 664	7,75 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ❾										BW			
	17	Entretien et réparations										BH	1 516	1,22 %	
	18	Personnel intérimaire											102	0,08 %	
	19	Petit outillage ❿											1 038	0,83 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 565	1,25 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⓫											2 799	2,24 %	
	22	Primes d'assurances											1 679	1,35 %	
	23	Frais de véhicules ⓬										BJ	19 356	15,52 %	
	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)										569		0,46 %		
24	Autres frais de déplacements (voyages...)														
25	Charges sociales personnelles ⓭ : dont obligatoires BT 8 427 dont facultatives BU 2 031										BK	10 458	8,38 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										BM	393	0,32 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 594	2,08 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											71	0,06 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY											423	0,34 %		
30	Autres frais divers de gestion											2 722	2,18 %		
31	Frais financiers ⓮										BN	1 031	0,83 %		
32	Pertes diverses ⓯										BP	200	0,16 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	106 865	85,66 %		

2035 moyenne, en Euros, des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

AUTO-ÉCOLE

N° SIRET

170 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	19 838	15,90 %	
	35	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	881	0,71 %	
	36	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	2 394	1,92 %	
	37	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	23 113	18,53 %	
	39	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG	5		
	41	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	4 265	3,42 %	
	42	42	Moins-values à court terme				CK	169	0,14 %	
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	10	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	268	0,21 %	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	88	dont abondement sur l'épargne salariale	CT			60
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM			
45	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 707	3,77 %		
46	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	18 406	14,75 %		
47	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	23 724			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	5 574			
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	4			
6	6	Contribution économique territoriale ²³ Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			95 286				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.